

Des universitaires refusent de trier les candidats à la fac

Des équipes estiment impossible le classement des lycéens introduit par la plate-forme Parcoursup

La mobilisation contre la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur ne se fait pas que dans les assemblées générales étudiantes et les blocages d'universités, qui ont fait la « une » des médias ces derniers jours. En coulisses, des enseignants-chercheurs, minoritaires, espèrent être les grains de sable qui enrayeront la machine Parcoursup : ils refusent de classer les milliers de lycéens qui postulent à l'université via la nouvelle plate-forme d'admission postbac.

Ce tri, instauré par la loi « orientation et réussite des étudiants », repose sur l'examen des dossiers des élèves de terminale ou étudiants en réorientation. Il doit servir à départager les candidats dans le cas où ils sont plus nombreux que les places disponibles. Il détermine aussi l'ordre dans lequel les réponses seront données, à partir du 22 mai. Ce classement doit enfin permettre de repérer les candidats auxquels proposer un parcours personnalisé (remise à niveau, licence en quatre ans...).

À Lille, Bordeaux, Paris-I, Paris-X, Aix-Marseille ou Lyon, les enseignants d'une soixantaine de formations, surtout en sciences humaines et sociales, ont voté des motions indiquant qu'ils ne participeront pas au classement, selon l'association Sauvons l'université. Une position défendue par le Snesup-FSU, syndicat de personnels de l'enseignement supérieur opposé à la réforme.

Ils expliquent les raisons de leur mécontentement dans une tribune publiée sur *Lemonde.fr* : « L'université française n'a pas besoin de trier les candidats, elle a besoin de moyens pour garantir une place à tous les bacheliers dans la formation de leur choix. » Plus globalement, « cette loi met en place les conditions de la mise en œuvre de la sélection, et nous ne sommes pas des chasseurs de tête. Que ceux qui ont porté cette réforme l'assument », estime Thomas Alam, maître de conférences à Lille.

Autres raisons : la faisabilité du classement dans de bonnes conditions. « Nous nous sommes aperçus que le nouveau système, et la fin

de la hiérarchisation des vœux par les candidats, avait mis nos formations en tension », dit Joëlle

« Nous ne sommes pas des chasseurs de têtes »

THOMAS ALAM
maître de conférences
à l'université de Lille

Perrotton, responsable de la licence de sociologie à Bordeaux. Alors qu'en 2017, 450 candidats en avaient fait leur vœu prioritaire, en 2018, 2750 candidatures non hiérarchisées ont été effectuées, pour 280 places. Dans ces conditions, « il est impossible d'évaluer réellement la motivation de l'élève ». Alors que l'équipe enseignante était divisée sur l'idée de sélectionner, elle a voté mi-mars contre le classement, faute de pouvoir faire « une sélection intelligente et humaine ». Comprenez : une sélection ne reposant pas seulement sur un traitement automatisé des notes.

Sorte de « surbooking »

D'autres départements estiment inutile, laborieux et coûteux de classer les candidats dans la mesure où, passé le jeu des désistements de ceux ayant préféré d'autres formations, ils pensent avoir assez de place pour accueillir tous les confirmés. Une décision pragmatique, que certaines universités (Pau, Bordeaux Montaigne...) comptent appliquer dans leurs filières qui ont peu de chances d'être *in fine* en tension.

Selon les départements mobilisés et les rapports de force locaux, le refus de classer s'effectue différemment. Certaines équipes ont décidé de ne pas créer les commissions qui doivent examiner les dossiers, ou d'en démissionner. D'autres commissions demandent à classer tous les candidats « premier ex aequo », même si Parcoursup ne le permet pas.

Dernière option : une sorte de « surbooking », en augmentant

virtuellement leurs capacités d'accueil jusqu'au nombre de candidatures reçues. « Cela permettrait de contourner techniquement le problème, mais nous savons qu'il y a un risque de recevoir à la fin plus de candidats que ce que nous sommes en capacité d'accueillir », concède Françoise de Barros, responsable du département de sociologie de Paris-VIII, où il a pour l'instant été décidé de ne pas créer de commission d'examen des vœux.

Si comme à Paris-VIII, le dialogue est cordial entre les responsables de formation recalculant et les présidences, responsables juridiquement du bon déroulement de la procédure, dans d'autres, la tension est prégnante. « On a menacé certaines équipes enseignantes mobilisées de retirer leur formation de la plate-forme s'ils persistaient. Ou bien d'y affecter des candidats [uniquement] au moment de la phase complémentaire, sous-entendu avec seulement les jeunes qui n'auraient pas été pris ailleurs... », commente une enseignante-chercheuse membre de l'Observatoire de la sélection universitaire, collectif mobilisé pour « rendre Parcoursup plus transparent ».

Ailleurs, comme à Paris-Nanterre, des présidents ont rappelé qu'ils avaient le pouvoir de « désigner » les commissions.

« Tous les candidats devront avoir une réponse le 22 mai. Si des départements refusent de participer, nous prendrons les dispositions pour nommer une commission ad hoc », prévient Lynne Franjé, vice-présidente de l'université de Lille. Elle estime que seules trois filières sur 27 sont concernées, soit un mouvement « très minoritaire ». Elle concède des « conditions difficiles » de mise en place, notamment « en termes de calendrier et de moyens pas à la hauteur ».

Au ministère, ce boycott du classement n'est « pas, à ce stade, un sujet de préoccupation majeur ». Et d'affirmer que les universités sont libres d'accepter que des départements ne classent pas les dossiers, du moment qu'elles s'engagent à accueillir tout le monde... ■

SÉVERIN GRAVELEAU

Inquiétudes sur la tenue des examens

Dématérialisation ou délocalisation des partiels, nouveau calendrier, cours en ligne : les universités étudient différentes pistes

Jean-Jaurès à Toulouse, Paul-Valéry à Montpellier ou encore le site de Tolbiac à Paris. Avec la poursuite du blocage de plusieurs universités contre la loi Vidal, la question du calendrier universitaire devient de plus en plus sensible dans les établissements où les cours sont à l'arrêt depuis plusieurs semaines. Comment les examens de fin d'année, qui arrivent dans quelques semaines seulement, vont-ils se dérouler, s'interrogent les étudiants.

« Nos cours et nos examens sont délocalisés dans d'autres facultés, j'ai peur de ne pas pouvoir y aller et d'arriver en retard aux partiels », s'inquiétait Mégane, étudiante en lettres à la fac des Tanneurs de Tours en milieu de semaine alors que son campus était à l'arrêt – le déblocage a été voté vendredi 6 avril.

Le premier ministre, Edouard Philippe, s'est voulu rassurant jeudi en affirmant que les examens dans les universités auraient « évidemment » lieu,

malgré les « violences ». Les partiels « ne sont pas menacés », a assuré le ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, le même jour, sur France 2. « Il faut que les diplômés gardent leur valeur », a-t-elle également précisé. Donc, si ces étudiants ne vont pas aux examens, ils n'auront pas 10. »

Une manière d'exprimer clairement son refus de se plier au principe voté dans plusieurs assemblées générales d'universités bloquées ces derniers jours : celui du « 10/20 améliorable ». A Montpellier, à Toulouse ou encore à Tolbiac (Paris-I), les étudiants portent cette revendication de donner au minimum la moyenne à tout étudiant à l'issue des examens de ce semestre, et plus si la copie le mérite. Cette exigence est défendue, selon eux, pour ne pas pénaliser les étudiants qui participent aux blocages et à la mobilisation, ainsi que ceux qui n'ont pu assister aux cours durant cette période.

Pas question d'appliquer une telle règle, ont déjà affirmé plu-

sieurs présidents d'universités concernées. A Paul-Valéry (Montpellier), le président Patrick Gilly a annoncé une solution de substitution : il compte dématérialiser les examens, alors que le campus de la route de Mende est toujours à l'arrêt. Environ 780 examens sur 800 seront organisés en ligne.

Blocages

A Nancy, la présidence de l'université espère que, si la reprise des cours intervient d'ici lundi 9 avril, la session d'examen pourra se tenir normalement. Dans le cas contraire, un décalage du calendrier sera nécessaire. C'est ce qui devrait arriver à Toulouse-Jean-Jaurès : la grande université de sciences humaines et sociales du quartier du Mirail est la plus fortement touchée par la mobilisation étudiante. A l'arrêt total depuis début mars, elle rencontre des blocages et une grève du personnel depuis décembre 2017.

Dans une lettre ouverte à l'administrateur provisoire de l'établissement, des enseignants ne

voient qu'une seule solution pour qu'une session d'examens soit possible : la mise en place d'un « nouveau calendrier avec réouverture de l'université à partir du 30 avril pour au moins quatre semaines de cours, avec une première session en juin et une seconde en septembre ».

L'administrateur provisoire de l'université a pour sa part demandé aux enseignants de mettre l'ensemble de leurs cours en ligne, sur l'ENT (Environnement numérique de travail), ce qui ne fait pas l'unanimité. « En lettres modernes, nous sommes contre, proteste l'enseignante Céline Vagner, linguiste grammairienne. Ce serait prouver que les étudiants n'ont pas besoin de notre présence pour étudier, alors qu'on ne peut pas transmettre toutes les connaissances au programme par ordinateur. » ■

Laura Hubert

Au lycée, une application à géométrie variable

Face à une procédure chronophage, certains professeurs valident tous les vœux des élèves

Elle ne s'est pas fait entendre – ou pas massivement – dans la rue. Mais l'opposition des professeurs de lycée à la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur peut prendre d'autres formes. C'est la petite musique qui résonne sur les réseaux sociaux où l'appel lancé, en mars, aux équipes éducatives par le SNES-FSU, syndicat majoritaire, a trouvé un certain écho : valider systématiquement les dix vœux d'orientation des élèves de terminale sur leur « fiche avenir », l'une des nouveautés de cette année.

De quoi « mettre un grain de sable dans la machine Parcoursup », défend Claire Guéville, sa porte-parole. Une « machine inique » qu'elle résume à quelques chiffres : « Avec dix vœux pour 900 000 demandeurs, la nouvelle procédure peut potentiellement générer 9 millions de vœux... A quoi, à qui cela peut-il servir ? »

Sur ladite « fiche avenir », complétée en conseil de classe par les professeurs principaux et les proviseurs, des notes et des appréciations générales, matière par matière, mais aussi une évaluation de la motivation du lycéen, de son autonomie, de sa méthode de travail, de son engagement, de

son esprit d'initiative... Enfin, une appréciation du chef d'établissement sur « la capacité de l'élève à réussir dans la formation visée ». Autant d'éléments qui font tiquer les enseignants.

Ceux du lycée Buffon (Paris 15^e), réunis en « heure d'information syndicale » le 15 mars, ont fait valoir, entre autres, de « ne pas avoir été formés pour (pré)juger de l'avenir et de la bonne orientation d'un élève ». Dans leur motion diffusée sur Twitter, ils plaident pour que soit indiquée, « systématiquement » et « pour tout élève », la mention « très satisfaisant ».

A Paris, le débat a rebondi dans d'autres lycées – de Louis-Armand (15^e) à Maurice-Ravel (20^e). Et ailleurs ? De Pontoise (Val-d'Oise) au Mans (Sarthe), de Colombes (Hauts-de-Seine) à Drancy ou Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), d'autres équipes ont fait entendre leur voix. Le site Internet Lycées contre Parcoursup rassemble leurs arguments. « Nous refusons de devenir les censeurs des choix d'orientation des élèves et de participer à la sélection pour le supérieur », peut-on y lire. « Jouer ce rôle modifierait la nature du contrat pédagogique » qui les lie aux élèves, soutiennent les uns.

« Nous ne pouvons être juge et partie », avancent d'autres.

Fronde générale ? Même dans les rangs du SNES-FSU, on tempère. « L'intérêt de notre mot d'ordre est d'avoir massivement introduit le doute dans la procédure et largement suscité le débat, reprend Claire Guéville. Le suivi, lui, est à géométrie variable. »

Bienveillance

Dans la terminale dont Valérie Degoy, enseignante de SVT à Rouen (Seine-Maritime), est professeure principale, l'avis « très satisfaisant » a bénéficié à 33 élèves... sur 34. Révolution ? « L'ancienne plateforme APB nous demandait déjà beaucoup de préparation en amont, note-t-elle. On étend à tous les lycéens ce qu'on ne faisait jusqu'à présent que pour ceux demandant une filière sélective – classe prépa ou BTS. Donc, sur le fond, on n'invente rien. Mais notre temps de travail et le sens de notre mission ont considérablement évolué. »

Dans le lycée de Montauban (Tarn-et-Garonne) où Bruno Pellegrina enseigne la physique-chimie, la consigne syndicale n'a pas trouvé d'écho. Lui a participé à deux conseils de classe, et tous deux, dit-il, se sont « bien pas-

sés » : « On est restés bienveillants, sans pour autant tout valider pour tous les élèves. Mais, pour être au plus juste, il faut du temps... »

C'est aussi ce que relaient les proviseurs : pas de « changement radical de logique » par rapport à APB, défend-on aussi bien du côté du SNPDEN-UNSA (syndicat des personnels de direction) que d'ID-FO (Indépendance et Direction), mais « un travail sur un tout autre périmètre ». Avec, très souvent, des conseils de classe « deux fois plus longs ». « Mais nos professeurs principaux ont joué le jeu, fait valoir Patrick Fournié, proviseur du lycée Lakanal de Sceaux (Hauts-de-Seine). A deux [la réforme Vidal ayant instauré des binômes en terminale], ils n'étaient pas de trop. » Pour éviter que la durée des conseils de classe ne s'envole, Eric Alexandre, du lycée Madeleine-Michelis à Amiens (Somme), a scindé la procédure : un conseil d'orientation réuni en amont, suivi du conseil de classe. « Même ainsi, ça a été très chronophage. »

Reste une question : et après ? Par-delà les divergences syndicales, l'utilisation de ces millions d'appréciations laisse, pour l'heure, les personnels songeurs. ■

Mattea Battaglia